

Décision

Générale

colonial

Décision n° 150 Milice indigène et militaires placés hors cadres

n° 150

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de repos de deux mois, est accordé au sergent milicien Abobakar Gaddito mle 411. de la Ire compagnie de milice, pour compter du 1er mars 1947. Durant son congé, le sergent Abobakar Gaddito percevra sa solde dégagée de tous accessoires.